Appel du comité aux membres de l'Association d'éducation et d'instruction populaire

Autor(en): **Horner, R.**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

1re ANNÉE. N° 6. JUIN 1872.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Lipp, gérant de l'imprimerie, rue de Romont, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Appel du Comité,* par M. Horner. — *De l'Instruction civique d'après les principes catholiques* (6e article). — *Partie pratique :* Enseignement de la langue : A demain (suite), par M. Horner. — *Journal d'un Instituteur* (3e article). — *Bibliographie.* — *Correspondance..* — *Communiqué.* -- *Avis et Chronique.*

APPEL

du Comité aux membres de l'Association d'éducation et d'instruction populaire.

Le 3 juillet prochain, la ville de Romont verra se réunir dans son enceinte les membres de notre Société pédagogique.

Cette première assemblée emprunte aux circonstances une importance qui n'échappera à personne. C'est en effet dans cette réunion que le caractère distinctif et les statuts constitutifs de notre association naissante recevront leur consécration définitive. De plus, Messieurs les Instituteurs seront appelés à traiter de leurs intérêts les plus chers et à émettre leur préavis sur le programme et le règlement scolaires qui vont être élaborés par la Direction de l'instruction publique. D'autres questions, pleines d'actualité, y recevront une solution qui ne sera peut-être pas sans influence sur l'avenir de l'instruction publique dans notre canton.

Associés récemment par une confraternité de dangers, de craintes et de luttes : unis, dans les limites d'un même canton, par des institutions, des croyances et des intérêts communs : liés ensemble, pour la plupart, par une amitié étroite, les membres nombreux de notre Société pourront donner à leurs travaux féconds et à leurs fructueuses résolutions, un cachet vraiment pratique, et à leur rendez-vous, le caractère intime d'une grande

et même famille. Nos dissertations ne perdront rien à être resserrées dans un cercle délimité et à ne point s'élever dans les sphères trop souvent nuageuses d'une théorie transcendante. Tous ceux qui ont à cœur les progrès de l'instruction dans notre canton se feront un devoir de venir se grouper autour des Instituteurs pour témoigner de leur sollicitude et de leur dévouement aux éducateurs de notre enfance.

On le sait, l'idée généreuse et patriotique qui a provoqué la mémorable assemblée du Lycée et qui a donné naissance à notre ligue, vient de recevoir du peuple suisse une solennelle et retentissante affirmation par le plébiscite du 12 mai. L'autonomie cantonale, qu'on cherchait à amoindrir, est aujourd'hui sauvée pour un certain temps du moins, et la liberté de l'enseignement que le projet de Constitution mutilait douloureusement, restera inviolée. Cette victoire pacifique ne peut manquer de réjouir, d'une manière spéciale, tous ceux qui appartiennent à la grande famille fribourgeoise. Or, le souvenir de ce triomphe, auquel nous avons travaillé, et les émotions encore vives qui l'accompagnent, ajouteront, nous n'en doutons pas, à l'intérêt de nos modestes assises du 3 juillet.

Instituteurs et amis de l'instruction populaire, tous, nous nous rendrons à l'assemblée de Romont pour resserrer toujours davantage les liens d'amitié qui nous unissent, pour conférer des intérêts si chers de l'enfance et pour puiser dans les conseils, dans l'expérience de chacun et dans des encouragements réciproques, de nouvelles lumières pour l'avenir et de nouvelles forces pour poursuivre la mission élevée que la Providence nous a assignée.

Pour le Comité,
R. Horner.

DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.

De la société religieuse.

(Suite.)

§ 3. De la propriété ecclésiastique.

On appelle propriété ecclésiastique les ressources à l'aide desquelles une société religieuse pourvoit aux besoins du culte.